



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les Terres australes et antarctiques françaises
et l'académie de La Réunion présentent les

CLASSES LABELLISÉES TAAF



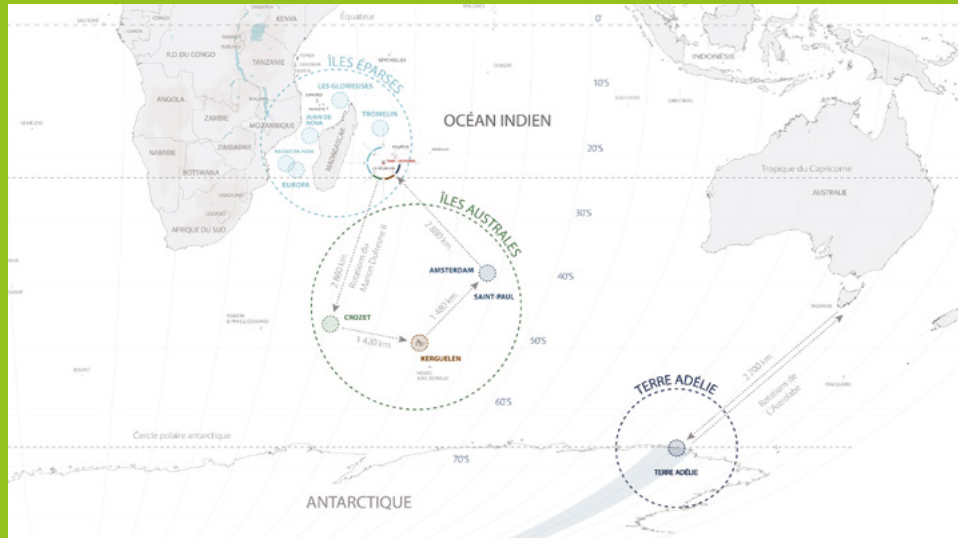
CONTACTS

M. AZALBERT Martial, Professeur relais
martial-louis.azalbert@ac-reunion.fr

Mme GRAVIER Nelly,
Responsable de la valorisation
du Territoire auprès des publics
nelly.gravier@taaf.fr

PRÉSENTATION

des Terres australes et antarctiques françaises



Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont constituées de cinq districts : l'archipel Crozet, l'archipel Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam (les îles Australes), la terre Adélie en Antarctique, et les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa, et Bassas da India, ainsi que Tromelin au nord de La Réunion (les îles Éparses).

La zone économique exclusive (ZEE) associée, de 2,3 millions de km² soit plus de 20 % du territoire maritime français, permet à la France d'être la deuxième puissance maritime mondiale.

Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur, qui y exerce l'intégralité de l'action publique. L'administration supérieure assure notamment des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique, et de conservation du patrimoine naturel.

La grande diversité des missions, l'isolement des districts, le maintien d'activités scientifiques en milieux extrêmes et isolés, exigent de mettre en place une chaîne logistique complexe, assurée notamment par *Le Marion Dufresne*, navire ravitailleur des TAAF et *L'Astrolabe*, patrouilleur polaire brise-glace.



1



PRÉSENTATION DES CLASSES TAAF

Fruit d'un partenariat entre l'académie de La Réunion et les Terres australes et antarctiques françaises, la labellisation « Classes TAAF » offre aux élèves du premier et du second degré et à leurs professeurs un accès privilégié aux ressources des TAAF et à leurs partenaires qui leur permet de mener tout au long de l'année scolaire des projets pluridisciplinaires autour des missions et des enjeux des TAAF, notamment la protection de la biodiversité, l'histoire des territoires ou encore le développement durable. Cette labellisation doit répondre à la fois aux attentes du Territoire en matière de visibilité et de sensibilisation, mais aussi à celles du public scolaire en permettant aux élèves et aux professeurs de développer de nouvelles thématiques et de mettre en œuvre de nouvelles pratiques en lien avec les programmes officiels. Fort de son succès, la cinquième édition du dispositif « Classe TAAF » est lancée pour l'année 2024-2025.

PARTENAIRES DES TAAF :

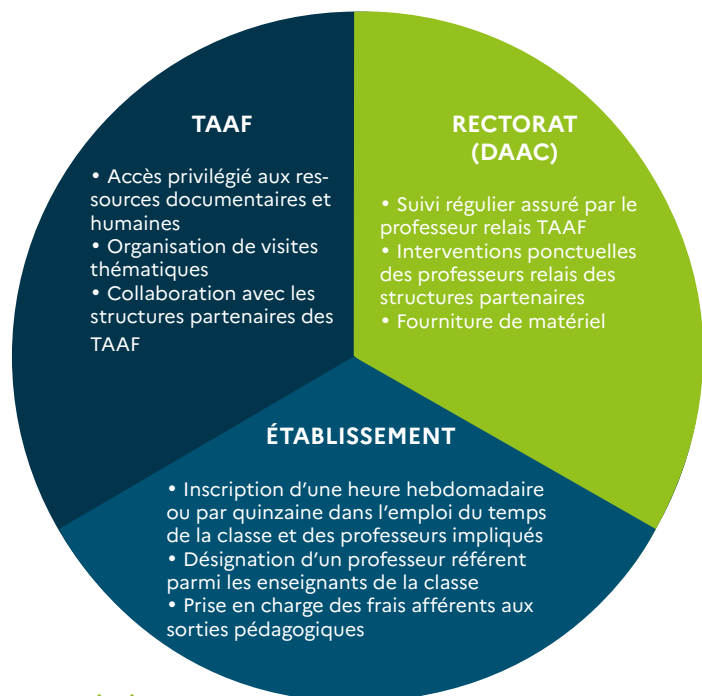
- FAZSO
- Marine nationale
- Muséum d'Histoire naturelle de La Réunion
- Conservatoire botanique national de Mascarin
- Observatoire des tortues marines Kélonia
- Aquarium de La Réunion
- CNRS
- Météo-France
- Ifremer
- IPEV
- INRAP
- DMSOI

UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE TRIPLE

- Un volet disciplinaire qui permet à chaque professeur d'intégrer à son enseignement des exemples, des études de cas et des activités relatifs aux TAAF dans le strict respect des instructions officielles.
- Un volet interdisciplinaire qui permet à l'équipe pédagogique de mettre en œuvre un projet transversal par la réalisation de productions originales dans le cadre des EPI ou des Parcours éducatifs (Citoyenneté / Arts et Culture / Avenir).
- Un volet « hors les murs » qui permet à la classe d'effectuer des sorties pédagogiques dans les installations réunionnaises des TAAF et de leurs partenaires.

2

DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES



THÈMES SUGGÉRÉS

Les classes TAAF pourront, tout au long de l'année, traiter des sujets relatifs aux missions de l'administration et en rapport avec les instructions officielles des disciplines, à savoir :

- la garantie de la souveraineté nationale en lien avec les programmes d'Histoire, de Géographie et d'EMC ;
- la protection de l'environnement et de la biodiversité en lien avec les programmes de SVT, de Géographie et d'EMC ;
- le soutien de la recherche scientifique en lien avec les programmes de SVT, de Physique- Chimie et de Mathématiques ;
- la valorisation du patrimoine historique et littéraire en lien avec les programmes d'Histoire, de Lettres modernes et de Langues vivantes ;
- le développement des activités humaines en milieu extrême en lien avec les programmes de SVT, de Géographie, de Technologie et d'EPS ;
- la production philatélique en lien avec les programmes de Technologie et d'Arts plastiques.



CALENDRIER

- **Date limite de candidature :**
le 07 juin 2024
- **Phase de sélection des dossiers :**
du 10 au 21 juin 2024
- **Signature des conventions entre les TAAF et les établissements :**
du 1^{er} au 05 juillet 2024
- **Mise en application du dispositif :**
le 19 août 2024

LES ÉTAPES DE LABELLISATION D'UNE CLASSE TAAF

Le projet est construit de manière à répondre aux besoins et aux demandes de l'équipe pédagogique, tout en tenant compte des contraintes et des ressources des établissements scolaires et des TAAF.

• LE PROJET

L'ensemble de l'équipe pédagogique définit les objectifs, les problématiques et les modalités pratiques de la Classe TAAF en lien avec le projet d'établissement.

• LE DÉPÔT DE CANDIDATURE

L'équipe pédagogique remplit le formulaire de candidature et, après validation du chef d'établissement, le transmet avant la date butoir à l'administration des TAAF.

• LA CO-CONSTRUCTION

L'équipe enseignante et les TAAF par l'intermédiaire de leur professeur relais, définissent ensemble le programme et les activités de la classe.

• LA CONVENTION

L'établissement et les TAAF signent une convention de partenariat validée par le conseil d'administration puis transmise au rectorat.

• LA MISE EN ŒUVRE

Tout au long de l'année, les élèves participent à différentes activités telles que :

- * conférences ;
- * prêts d'exposition ;
- * rencontres avec des agents TAAF ;
- * visites de navires ;
- * visites de structures partenaires ;
- * échanges de correspondances ;
- * participation à d'éventuels concours.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Afin de vous aider dans la constitution du dossier de candidature, merci de noter que les critères de sélection sont les suivants :

1. le nombre de professeurs engagés
2. l'importance de la dotation horaire allouée
3. la diversité des thèmes abordés
4. la correspondance des projets avec les instructions officielles
5. la variété et l'originalité des réalisations envisagées



→ Site web :

<https://taaf.fr/>

→ Ressources pédagogiques :

<https://taaf.fr/ressources-pedagogiques/>

→ Documentation :

<https://taaf.fr/documentation/>

→ Bibliographie :

<https://taaf.fr/sinformer/bibliographie/>



→ Galerie photographique :

<https://www.flickr.com/photos/131197596@N08/>



→ Chaîne Youtube :

<https://www.youtube.com/channel/UCuY4w0QrdzrKpJwJm9VGNeA>



→ Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/TAAFOfficiel>



<https://twitter.com/taafofficiel>

RESSOURCES



POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le professeur relais, mis à disposition par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle auprès des Terres australes et antarctiques françaises, est le premier point de contact pour vous renseigner et vous accompagner dans la construction de votre projet. Il a pour mission de faire la promotion de ces territoires originaux en organisant, au sein de l'académie, des plans de formation à destination des enseignants et des actions de sensibilisation pour les différents publics scolaires. Il peut donc vous conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une Classe TAAF dans votre établissement.